

COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF NATIONAL « ARRÊT DU NUCLÉAIRE »

le 7 janvier 2022

« Pas de nucléaire dans la taxonomie verte européenne »

La Commission Européenne, sous la pression du lobby nucléaire européen et du gouvernement français, prévoit d'inclure l'énergie nucléaire dans la « taxonomie verte » (classification des investissements considérés comme favorables aux objectifs environnementaux de l'Union Européenne). Elle a envoyé un projet de texte aux États membres, le 31 décembre 2021 peu avant minuit, et publié un [communiqué à ce sujet \(1\)](#).

[Ce projet \(2\)](#) fixe quelques conditions, notamment une limitation dans le temps des projets nucléaires qui pourraient bénéficier d'un accès à des financements avantageux. Les projets de construction de nouvelles centrales atomiques devront avoir obtenu un permis de construire avant 2045, et les travaux permettant de prolonger la durée de vie des centrales existantes devront avoir été autorisés avant 2040.

Des experts indépendants, qui ont conseillé jusqu'à présent la Commission pour l'élaboration de la taxonomie, ont fait connaître le 21 décembre [leur opposition à ce projet \(3\)](#). Le règlement sur la taxonomie prévoit d'ailleurs que la « plateforme sur la finance durable » et le « groupe d'experts des États membres sur la finance durable » doivent être consultés avant l'adoption finale du texte par la Commission en janvier 2022. Ils ont jusqu'au 12 janvier pour apporter leurs contributions.

Nous, citoyennes et citoyens européens, refusons l'inclusion de l'énergie nucléaire dans la taxonomie verte. Car l'énergie nucléaire nuit considérablement à chacun des six objectifs environnementaux de l'Union Européenne.

- Avec le nucléaire, pas d'**Atténuation du changement climatique** : les deux-tiers de l'énergie utilisée par les centrales nucléaires sont rejetés dans les fleuves, les mers et l'atmosphère qu'ils réchauffent significativement.
- pas d'**Adaptation au changement climatique** : incendies, sécheresses, inondations menacent les centrales nucléaires situées en bord de mer ou de rivières pour leur refroidissement.
- pas d'**Utilisation soutenable de l'eau et des ressources marines** : l'industrie nucléaire utilise d'énormes quantités d'eau qu'elle accapare, réchauffe et contamine durablement par des effluents radioactifs et chimiques.
- pas d'**Économie circulaire** : la fission nucléaire de l'uranium produit des éléments radioactifs qui n'existent pas dans la nature et qui deviennent des déchets ingérables ; le nucléaire, militaire et civil, produit des catastrophes, détruit des vies humaines et de la valeur économique.
- pas de **Prévention des pollutions** : l'industrie nucléaire a besoin d'autorisations de rejets d'effluents radioactifs et chimiques, qui sont de véritables droits de polluer.
- pas d'**Écosystèmes en bonne santé** : le nucléaire est un facteur de détérioration de la santé et d'altération du génome, non seulement pour les travailleurs de cette industrie mais aussi pour la population dans son ensemble et pour tous les organismes vivants.

La construction de nouveaux réacteurs et la prolongation du fonctionnement de ceux qui existent ne sont pas acceptables pour toutes ces raisons et pour les dangers majeurs auxquels ils soumettent les populations européennes.

Elles ne doivent pas être facilitées par de nouveaux avantages indus liés à l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte européenne.

Ce projet doit être abandonné par la Commission Européenne.

Pour s'opposer en ligne à l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte européenne,

- une cyberaction, proposée par Cyberacteurs en partenariat avec l'Observatoire du nucléaire et le Collectif Antinucléaire Ouest, a permis d'envoyer plus de 3 200 messages à la Présidente de la Commission Européenne ;
- une nouvelle cyberaction, « **Pas de nucléaire dans la taxonomie verte européenne** », est en ligne jusqu'au 12 janvier 2022 et permet de faire connaître à la Présidente de la Commission Européenne et aux Euro-députés notre opposition à ce projet :
<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/pasdenuclynairedanslataxonomieverte-5145.html>

Pour plus de précisions voir l'argumentaire en ligne :

<http://collectif-adn.fr/2021/JE/taxonomie-verte.html#argumentaire>

le Collectif Arrêt Du Nucléaire (<http://collectif-adn.fr>), janvier 2022

et les groupes ou collectifs : ADN 26-07 / ADN34 / Amis de la Terre Poitou / Bien Profond / Collectif antinucléaire Ouest (CANO) / Collectif Halte Aux Nucléaires Gard (CHANG) / Collectif Contre l'Ordre Atomique (CCOA - ADN75) / L'Observatoire du nucléaire / Réaction en chaîne humaine (RECH) / Tchernoblaye / Théâtre de l'ADN / Stop Nucléaire 56

1) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_2

2) : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/bruxelles-devoile-un-projet-de-label-vert-pour-le-gaz-et-le-nucleaire-1375922>

3) : <https://www.elseurope.eu/event/europ-es-science>